

Stationnement avant un futur ralentisseur

Par **CVF91**, le **26/08/2019** à **16:50**

Bonjour,

Un ralentisseur va être installé après un stationnement autorisé, ma question est : peut on considérer à l'avenir ce stationnement comme gênant étant environ à 150m du dit ralentisseur et éventuellement la lecture du panneau annonçant le dit ralentisseur ?

Merci d'une réponse (cyril.fabre144@orange.fr)

Cordialement